



CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 24 FEVRIER 2021 COMPTE RENDU

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 24 février à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à CADILLAC sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation : 18 février 2021

Présents : Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, Béatrice CARRUESCO, Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Andreea DAN DOMPIERRE, Bernard DANAY, François DAURAT, Jean-Marc DEPUYDT, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Laurence DUCOS, Thomas FILLIATRE, Maryse FORTINON, Bruno GARABOS, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Vincent JOINEAU, Pierre LAHITEAU, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, André MASSIEU, , Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURANT, Patricia PEIGNEY, Jean Marc PELLETANT, Jean-Claude PEREZ, Denis PERNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET, Audrey RAYNAL, Denis REYNE, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULE, Aline TEYCHENEY

Absents : Julien LE TACON (pouvoir à Jean-Patrick SOULE), Bernard MATEILLE (pouvoir à Jean-Marc DEPUYDT), Mariline RIDEAU (pouvoir à Didier CAZIMAJOU).

Secrétaire de séance : Sylvie PORTA

Membres en exercice: 43
Présents : 40
dont suppléants : 0
Absents : 3
Pouvoirs : 3

Décision du Président

Liste des Déclarations d'Intention d'Aliéner n'ayant pas données suite à préemption

Liste des autres décisions

Décision n°	Objet
2021-03	Accord de la collectivité sur les conditions d'acquisition et de gestion d'un bien par l'établissement public foncier de nouvelle-aquitaine - ZAE pays de Podensac – parcelle B 825 – 14 225 m ² - 42 765 €

Le Conseil communautaire,

N°	Délibération	Vote
1	<p><u>2021-19 : ADMINISTRATION GENERALE – MODIFICATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENT</u></p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, SUPPRIME un poste de Vice-Président vacant suite à la démission de Monsieur Bernard MATEILLE DIT que les Vice-Présidents d'un rang inférieur au poste vacant supprimé se trouvent automatiquement promus d'un rang, de la manière suivante : 2</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1er Vice-président : Dominique CLAVIER - 2ème Vice-président : Sylvie PORTA - 3ème Vice-présidente : Didier CAZIMAJOU - 4ème Vice-président : Mylène DOREAU - 5ème Vice-présidente : Alain QUEYRENS - 6ème Vice-président : Valérie MENERET - 7ème Vice-présidente : Jérôme GAUTHIER - 8ème Vice-président : Jean-Patrick SOULÉ - 9ème Vice-président : François DAURAT - 10ème Vice-président Thomas FILLIATRE 	UNANIMITE

2	<p><u>2021-20 : ADMINISTRATION GENERALE – INDEMNITES DE FONCTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS</u></p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, FIXE le taux et le montant brut mensuel individuel des indemnités de fonction de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour le Président : 60 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et les indemnités - pour les Vice-Présidents : 18,66 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et les indemnités <p>APPROUVE le tableau annexé à la présente délibération conformément à l'article L 2123-20-1 du Code général des collectivités territoriales INSCRIT les crédits nécessaires au budget communautaire. DIT que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice brut terminal de la fonction publique</p>	UNANIMITE
3	<p><u>2021-21 : ADMINISTRATION GENERALE – CONTRIBUTION VOLONTAIRE AU SDIS DE GIRONDE</u></p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, APPROUVE le versement d'une contribution intercommunale exceptionnelle au budget de fonctionnement du SDIS de Gironde pour l'année 2021 d'un montant de 46 733,64 euros ; APPROUVE le projet de convention pour la seule année 2021, joint à la présente délibération ; AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention ; AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les communes pour le remboursement de la contribution, conformément au tableau annexé à la présente délibération</p>	<p>ADOPTEE LA MAJORITE</p> <p>Détails du vote : Pour : 35 Contre : 1 (Aline TEYCHENEY) Abstentions : 7 (André MASSIEU, Patricia PEIGNEY, Frédéric PEDURANT, Michel GARAT, Pascal RAPET, Béatrice CARRUESCO, Denis PERNIN)</p>
4	<p><u>2021-22 : ADMINISTRATION GENERALE – AUTORISATION D'ENGAGER LA PHASE 2 DEMARCHE QUALITE HS2</u></p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, APPROUVE l'engagement de la Communauté de Communes dans la phase 2 de la démarche qualité HS2, SOLLICITE l'obtention du label HS2, AUTORISE le Syndicat Mixte du Sud Gironde à signer une convention de 4 ans avec l'APAVE pour un montant total de 4 400€ HT et lui reconduit sa confiance pour animer cette phase 2.</p>	UNANIMITE
5	<p><u>2021-23 : ADMINISTRATION GENERALE – OUVERTURE DE CREDITS ANTICIPEE N°02 EN SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES PODENSAC</u></p> <p>ABROGE la délibération n°2021-010 du 20 janvier 2021 autorisant le Président à engager, liquider et mandater des dépenses sur le Budget Annexe Ordures Ménagères de Podensac AUTORISE Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses suivantes, sur le Budget Annexe Ordures Ménagères de Podensac à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> OPERATION 90010 – ACHAT BACS A PUCES ET BACS SELECTIFS Chapitre 21 - Article 2154 – Commande de bacs pour 10 000 euros HT OPERATION 90009 -AMENAGEMENT DECHETERIE VIRELADE Chapitre 21 – Article 2128 – Achat d'un modulaire d'occasion pour 12 000 euros HT <p>DIT que ces crédits seront repris au budget primitif 2021.</p>	UNANIMITE
6	<p><u>2021-24 : ECONOMIE : ACCOMPAGNEMENT AU DEPLOIEMENT DE LA PLATEFORME « MA VILLE MON SHOPPING »</u></p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, VALIDE le plan d'actions liés au déploiement de la plateforme ; AUTORISE le Président à déposer les demandes de financements associées ; INSCRIT au budget 2021 les crédits nécessaires à la réalisation de cette action</p>	UNANIMITE
7	<p><u>2021-25 : SERVICE PREVENTION ET GESTION DES DECHETS – DEMANDE D'ADHESION A LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE TRIGIRONDE POUR LE TRI DES RECYCLABLES (HORS VERRE) DE LA RIVE GAUCHE</u></p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, AUTORISE le Président à demander l'adhésion à la SPL TriGironde et à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération</p>	<p>ADOPTEE LA MAJORITE</p> <p>Détails du vote : Pour : 31 Contre : 8 (Patricia PEIGNEY, André MASSIEU, Frédéric PEDURANT, Denis PERNIN, Michel GARAT, Laurence DUCOS, Béatrice CARRUESCO, Aline TEYCHENEY) Abstentions : 4 (Didier CHARLOT, Pascal RAPET, Maryse FORTINON, Françoise SABATIER QUEYREL)</p>

14	<p><u>2021-32 : SPORT – DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE PROJET CAP 33</u> Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, APPROUVE le plan de financement suivant :</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="4">Plan de Financement CAP 33 2021</th> </tr> <tr> <th colspan="2">Charges (TTC)</th> <th colspan="2">Produits (TTC)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Personnel Permanent</td> <td>10 638.64 €</td> <td colspan="2">Conseil Départemental</td> </tr> <tr> <td>Personnel Saisonnier (3 ETP)</td> <td>15 516 €</td> <td>Cofinancement 4 ETP</td> <td>5 600 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Valorisation Chef de centre permanent</td> <td>1 500 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Formation équipe</td> <td>320 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Cofinancement 1 ETP remplacement saison 2020</td> <td>1 400 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Autofinancement CDC</td> <td></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>26 154.64 €</td> <td>TOTAL</td> <td>26 154,64€</td> </tr> </tbody> </table> <p>AUTORISE Monsieur le Président à déposer les dossiers de demande de subventions pour le cofinancement des équivalents temps plein et pour la valorisation du chef de centre permanent auprès du Département de la Gironde, selon le plan de financement détaillé ci-dessus, et à signer tous documents liés à ces demandes ; AUTORISE Monsieur le Président à exécuter la présente délibération</p>	Plan de Financement CAP 33 2021				Charges (TTC)		Produits (TTC)		Personnel Permanent	10 638.64 €	Conseil Départemental		Personnel Saisonnier (3 ETP)	15 516 €	Cofinancement 4 ETP	5 600 €			Valorisation Chef de centre permanent	1 500 €			Formation équipe	320 €			Cofinancement 1 ETP remplacement saison 2020	1 400 €			Autofinancement CDC		TOTAL	26 154.64 €	TOTAL	26 154,64€	UNANIMITE
	Plan de Financement CAP 33 2021																																					
Charges (TTC)		Produits (TTC)																																				
Personnel Permanent	10 638.64 €	Conseil Départemental																																				
Personnel Saisonnier (3 ETP)	15 516 €	Cofinancement 4 ETP	5 600 €																																			
		Valorisation Chef de centre permanent	1 500 €																																			
		Formation équipe	320 €																																			
		Cofinancement 1 ETP remplacement saison 2020	1 400 €																																			
		Autofinancement CDC																																				
TOTAL	26 154.64 €	TOTAL	26 154,64€																																			
15	<p><u>2021-33 RESSOURCES HUMAINES - MISE A DISPOSITION D'AGENTS PAR LA COMMUNE DE VIRELADE AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES</u> Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, APPROUVE la mise à disposition d'un agent par la commune de Virelade dans les conditions prévues par la convention ci-annexée AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition au profit de la Communauté de communes Convergence Garonne annexées à la présente délibération avec la commune de Virelade et toutes pièces y afférentes ; INSCRIT au budget 2021 les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges s'y rapportant.</p>	UNANIMITE																																				

Procès-verbal du conseil communautaire du 20 janvier 2021	UNANIMITE
--	------------------

Questions écrites	<p>Questions de M. Garat : l'augmentation démesurée de la tarification du SEMOCTOM notamment pour les professionnels a suscité des réactions légitimes d'incompréhension de la part des usagers. Quelles démarches ont été initiées pour répondre aux interrogations des clients et quelles solutions peut-on leur proposer pour amortir les surcoûts qu'il subissent à un moment où la trésorerie des entreprises est souvent au plus bas ? je demande par la présente la création d'un groupe de travail (article 48 du RI) chargé d'examiner le fonctionnement du SEMOCTOM dans son organisation et son financement de façon à mieux appréhender la situation actuelle et surtout mieux prévenir les futurs dérapages.</p> <p>Réponse de Mme Doreau : le SEMOCTOM a fait le constat que la contribution appelée pour la collecte et le traitement des déchets d'activité économique ne permettait pas de couvrir le coût réel des dépenses. Au regard des obligations d'équilibre budgétaire, le SEMOCTOM a donc revu les critères de calcul de la contribution des entreprises. Ce calcul se traduit par une augmentation très importante de l'appel à contribution qui oblige la Collectivité à répercuter ces nouveaux montants à chacune des entreprises. L'enjeu est désormais pour les professionnels de rationaliser leurs équipements en bacs. Cette pratique est déjà mise en application par nombre d'entreprises qui ont également la possibilité de déposer gratuitement en déchèterie leurs cartons. Le SEMOCTOM propose à chaque entreprise qui en exprime le besoin un accompagnement personnalisé pour réduire ses quantités de déchets. Des courriers sont en cours de diffusion pour accompagner cette évolution. Par ailleurs, une réunion avec le club des entrepreneurs de la rive droite est prévue, en présence du SEMOCTOM, pour revenir sur tous ces éléments. Concernant la demande de créer un groupe de travail, Mylène Doreau va le proposer en commission pour envisager un mode opérationnel.</p>
-------------------	---

8	<p><u>2021-26 : SERVICE PREVENTION ET GESTION DES DECHETS – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC OCAD3E/ECOSYSTEM</u></p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, AUTORISE le Président à signer la convention (et les annexes s'y rapportant) avec la société OCAD3E pour la collecte, la valorisation et le traitement des DEEE ; AUTORISE le Président à signer la convention (et les annexes s'y rapportant) avec la société OCAD3E en tant que coordonnateur concourant à la collecte, la valorisation et le traitement spécifiques des lampes ; AUTORISE le Président à signer la convention (et les annexes s'y rapportant) avec l'éco-organisme collecteur Ecosystem pour la collecte, la valorisation et le traitement spécifiques des lampes.</p>	UNANIMITE
9	<p><u>2021-27 : ENVIRONNEMENT : CLASSEMENT EN ESPACE NATUREL SENSIBLE D'UNE PARTIE DU SITE DU LAC DE LAROMET</u></p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, DONNE son accord sur le principe de classement d'une partie du site du lac de Laromet en espace naturel sensible local au regard de la politique du Département de la Gironde ; DONNE son accord sur le périmètre de cet ENS local comprenant les parcelles annexées à la présente délibération ; S'ENGAGE à chercher à acquérir les parcelles privées adjacentes et présentant les mêmes intérêts nécessaires au classement en ENS ; DONNE son accord pour la signature par le Président de la charte des ENS et le respect de ses engagements à compter du jour de la délibération du département de la Gironde</p>	<p>ADOPTÉE LA MAJORITÉ</p> <p>Détails du vote : Pour : 42 Contre : 1 (Béatrice CARRUESCO)</p>
10	<p><u>2021-28 ACTION SOCIALE : MODIFICATION DU REGLEMENT DU LOGEMENT D'URGENCE DE PAILLET</u></p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, ADOPTÉ la modification du règlement intérieur du logement d'urgence situé à Paillet annexé à la présente délibération ; ADOPTÉ les critères d'attribution inscrit dans le règlement annexé ; ADOPTÉ la modification du temps d'accueil dans le logement soit un mois renouvelable une fois au lieu de 15 jours renouvelable une fois ; FIXE le montant de l'indemnité forfaitaire d'occupation à 3 € par jour et par personne au lieu de 2€, montant actuel ; FIXE le montant d'une caution à 30€ ; AUTORISE l'encaissement des indemnités forfaitaires d'occupation pour la Communauté de Communes.</p>	UNANIMITE
11	<p><u>2021-29 ACTION SOCIALE : MODIFICATION DU REGLEMENT DU LOGEMENT D'URGENCE DE LESTIAC</u></p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, ADOPTÉ la modification du règlement de fonctionnement du logement relais situé sur Lestiac-sur-Garonne annexé à la présente délibération ; FIXE le montant de l'indemnité forfaitaire d'occupation à 80 € par mois au lieu de 50€, indemnité actuelle ; FIXE le montant d'une caution de 50 € ; AUTORISE l'encaissement des indemnités d'occupation du logement relais de Lestiac</p>	UNANIMITE
12	<p><u>2021-30 : CISPD-DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE DE POSTES TIG POUR LES SERVICES RLP ET CULTURE</u></p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, AUTORISE Monsieur le Président à déposer la demande d'ouverture de postes auprès du procureur de la république pour les services réseau lecture publique et culture. AUTORISE Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès du fonds interministériel de prévention de la délinquance</p>	UNANIMITE
13	<p><u>2021-31 ENFANCE ET JEUNESSE-AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINACEMENT MSA POUR LE CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE (CLAS)</u></p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs et de financement entre la Communauté de communes et la Mutualité Sociale Agricole de la Gironde, pour le contrat local d'accompagnement à la scolarité, annexée à la présente délibération.</p>	UNANIMITE

	<p>Question de M. Garat : pourrions-nous avoir un rapide compte-rendu de l'action de GEMAPI au cours des récentes inondations ainsi qu'une appréciation des dégâts subis par les dispositifs anti-débordements ?</p> <p>Réponse de Mme Meneret : Les digues entre Cérons et Preignac, même si elles ne sont pas en très bon état, n'ont pas trop souffert de cette crue exceptionnelle dont il faut chercher l'origine dans le ruissellement des eaux de pluies de l'ensemble des bassins versants et des coefficients de marées très importants. Il n'y a pas eu de brèche à la crue. Les résultats des études de danger, diligentés depuis quelques mois, sont arrivés lors des inondations et s'avèrent conformes à la réalité constatée. La très bonne collaboration entre la Communauté de Communes et les communes concernées est soulignée.</p> <p>Question de M. Garat : les membres du CA de l'office de tourisme ont été destinataires de la lettre de démission de son Président Christian BOYER et de deux Vice-Présidents. Je vous remercie de nous éclairer sur les raisons qui ont conduit à cette situation et subséquemment sur les propositions de réorganisation éventuelle de notre action en faveur du tourisme ?</p> <p>Réponse de M. Filliatre : La compétence tourisme est une compétence obligatoire de la CDC. La CDC délègue des missions à l'office dans le cadre d'une convention d'objectifs. À l'époque, il avait été décidé de créer l'office sous statut associatif ce qui donne plus de souplesse dans le fonctionnement. Cependant, cela nécessite de répondre à certaines exigences : évaluation de la bonne utilisation des deniers publics par la mise en place d'indicateurs et nécessité d'avoir un plan d'actions budgétisé permettant d'évaluer le montant alloué à chaque enjeu fixé par la CDC. Aujourd'hui, la CDC se confronte à des difficultés pour obtenir les éléments notifiés dans la convention d'objectifs dont les principaux points sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travail concerté entre les services de la CDC et l'OT, • Mise en place d'indicateurs de suivi (quantitatif et qualitatif), • Plan d'actions budgétisé. <p>Ces points de crispation, sont à l'origine des démissions, hormis celle d'Alain Queyrens dont la charge de travail est trop importante, que connaît l'Office de Tourisme. La CDC travaille actuellement pour trouver une solution des plus favorables et qui n'entrave en aucun cas la mise en place de la saison à venir. Les élus seront informés des décisions qui seront prises. Un conseil d'administration va se réunir très vite.</p>
<p>Questions orales</p>	<p>Question de Bruno Garabos : serait-il possible de mutualiser certains achats, comme celui des défibrillateurs ou de logiciels spécifiques par exemple ?</p> <p>Réponse de Jocelyn Doré : l'idée est intéressante, reste à définir les champs d'action et de compétence sans que la Communauté de Communes se substitue aux communes.</p> <p>Dominique Clavier confirme qu'il est parfaitement possible de créer un groupement de commande en appliquant des règles conformes à la loi.</p> <p>Vincent Joineau, maire de Rions, apporte une précision concernant l'achat de défibrillateurs qui, en 2024, devront être changés en raison de nouvelles normes applicables à cette date-là.</p>

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h15.

Fait à Podensac, le 3 mars 2021

Le Président,



Jocelyn DORÉ